N°4

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 18 mai 2018

Le vendredi 18 mai 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le vendredi 11 mai 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 16 mai 2018

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BAETCHE	Mme BERTHOUT	Mme COHEN-SOLAL
Mme GABADOU	Mme HAUTVAL	M. ISARE
Mme KALOUSTIAN	Mme LEMARDELEY	M. TIBERI

Excusée ayant donné pouvoir : Mme LAINGUI à M. TIBERI, M. SOPPELSA à Mme BERTHOUT.

Absents : M. CASANOVA et Mme STOPPA-LYONNET.

M. TIBERI quitte la séance lors de la mise en discussion du point 8. Il n'a donc pas voté pour le point 8.

M. AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point 9 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté pour les 8 premiers points.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 08 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.

3 – Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2018.

4 - Adoption de la procédure d'urgence.

5 – Caisse des Écoles (5e)-Solde de la subvention 2017 (- 4 400 €) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

6 - Caisse des écoles (5e) – Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2018 (-192.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes des Béchevets.

7 - Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Les Contes de la rue Broca ». Subventions, convention (33.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e-13e).

8 - Subvention (90.000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

9 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12 883 euros.

10 - Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

11 - Centres Paris Anim' Arras et Censier (5e) – Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

12 – Subvention (3.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Nadjastream (5e).

13 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la protection de la parcelle située 10, rue Vauquelin, sur laquelle est implantée l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle, en périmètre de localisation pour l'enseignement supérieure et la recherche.

COMMUNICATIONS :

14 - 2018 DASCO 12-G Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018.

15 – 2018 DASCO 15-G Collèges publics-Dotations complémentaires et subvention (41.998 €), subventions (341.379 € dont 298.590 € au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 €)

16 – 2018 DASCO 21-G Caisse des Écoles (5e) - Solde de la subvention 2017 (- 225 €) pour la restauration scolaire

17 – 2018 DASES 115-G Subventions (655 201 euros) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions et avenants.

18 - 2018 DASES 130-G subventions (66.000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Benjamin ISARE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2018.

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2018.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Alexandre BAETCHE rappelle que le compte administratif 2017 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement du 16 avril dernier. Les crédits à reporter identifiés sont reversés de plein droit sur les budgets de l'État spécial à l'occasion du budget supplémentaire. Il précise qu'il n'y a pas de limites fixées comme en comptabilité privée ; les crédits peuvent ainsi être reportés pendant des années. Il précise que le budget supplémentaire (BS) résulte d'une réunion à l'hôtel de ville destinée à présenter, chaque année, les demandes de supplément qui sont soit acceptées ou – plus généralement – diminuées.

Ce budget supplémentaire se décompose en trois parties : dotation de gestion locale, dotation d'animation locale, dotation d'investissement.

Pour l'exercice 2018 :

- la dotation d'animation locale est de 447 162,53 euros ;
- la dotation de gestion locale est de 5 178 336,14 euros ;
- la dotation d'investissement est de 303 810,68 euros.

Concernant la dotation d'investissement, le BS s'élève à 135 807,68 euros et correspond aux reports 2017 :

- 124 285,12 € sont attribués aux Conseils de quartier (dont 9 358,98 euros permettront de couvrir les dépenses engagées en 2017 et 114 926,14 € de crédits non consommés).

M. Alexandre BAETCHE précise qu'il y a plusieurs raisons à cela, les conseils de quartier ont notamment été constitués très tard. Depuis 2014, les crédits sont reportés car, en 2015 et 2016, les budgets participatifs les ont retardés. Les crédits ne sont récupérés qu'en juillet. L'exercice se terminant en décembre, il est, par conséquent, difficile de lancer des opérations car la DVD (direction de la voirie et des déplacements) doit prendre le temps de réfléchir à ce qu'elle doit faire. C'est elle qui décide quand les opérations commencent.

Concernant la dotation d'animation locale, le BS s'élève à 66 310,53 euros. Il correspond aux reports de 2017. Il y a :

- 56.608 euros pour le paiement des factures de 2017 non reçues avant la clôture budgétaire (14 901 euros pour des factures concernant les animations locales et culturelles, 932 euros pour des factures concernant les Conseils de quartier et 40 775 euros pour des factures de travaux urgents) ;
- les reliquats ou reports libres d'emploi de 9.702,87 euros sont affectés aux travaux urgents dans les équipements de proximité. M. Alexandre BAETCHE précise que l'enveloppe s'avère toujours insuffisante face aux besoins exprimés.

Le nouveau montant de la dotation d'animation locale pour 2018 s'élève donc à 447 162,53 euros.

La dotation de gestion locale concerne les dépenses obligatoires et récurrentes pour le fonctionnement des 111 équipements de proximité inscrits à l'inventaire de l'arrondissement. Les crédits à reporter de 2017 s'élèvent à 134 723,14 euros (déduction faite des reports afférents à la Maison des associations 2 843,50 euros, récupérés au budget général de la Ville à la suite de la suppression de cet équipement de l'inventaire des équipements de proximité). Ils servent à :

- couvrir les dépenses engagées en 2017 dont les factures ne sont pas parvenues avant la date de la clôture budgétaire le 20 décembre 2017 ;
- faire face à l'exécution 2018, compte tenu de l'insuffisance des crédits notifiés au Budget primitif, notamment pour couvrir les dépenses de fluides énergétiques.
-

M. Alexandre BAETCHE précise que personne ne pouvait prédire que cet hiver serait très froid. Les crédits pour les fluides ayant été moins importants que ceux de l'année précédente, il faut donc abonder après coup. Une demande d'abondement a été faite mais elle a été refusée. De ce fait, la Direction des constructions publiques et l'architecture, par exemple, ne pourra pas être payée. Comme ces crédits sont payés à la Ville, aussi longtemps qu'ils ne sont pas abondés, ils ne seront pas payés. Il indique que la Ville se payera lorsqu'elle abondera ce poste budgétaire.

Le montant du BS pour la dotation de gestion locale s'élève à 130 361,14 euros (transferts inclus), répartis de la façon suivante :

- 82 889,20 euros pour le paiement des factures de 2017, toutes fonctions confondues ;
- 51.835,40 euros (reports libres d'emploi + abondement obtenu) pour pallier l'insuffisance du BP 2018 hors fluides énergétiques.
-

Le nouveau montant de la dotation de gestion locale (crédits ouverts) pour 2018 s'élève à 5 178 336,14 euros.

Dans son ensemble, le BS 2017 s'élève à 322 479,35 euros et les crédits ouverts 2018 à 5 929 309,35 euros.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le compte administratif 2017 a été adopté à l'unanimité. Elle propose à ses collègues de voter ce BS.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, indique qu'elle a reçu à son domicile un ordre du jour initial qui s'arrêtait là. Elle demande si c'est un ordre du jour complémentaire qui est abordé à partir de maintenant.

Mme Florence BERTHOUT confirme et propose de voter la procédure d'urgence.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V – CAISSE DES ÉCOLES (5e) - SOLDE DE LA SUBVENTION 2017 (- 4 400 €) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRASCOLAIRE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris et Conseiller du 5e arrondissement.

M. Dominique TIBERI indique que cette délibération procède à un ajustement des comptes de l'excellente Caisse des écoles du 5e qui n'a pas suffisamment dépensé. Il souligne qu'en plus de servir des repas de qualité, celle-ci fait preuve d'une excellente gestion. La Ville de Paris demande de lui restituer, sous la forme d'une subvention à venir qui sera diminuée, 4 625 euros au titre de l'exercice 2017 soit :

- 225 euros en parts départementales ;
- 4 400 euros soit le solde de la restauration scolaire sur le plan municipal.

M. Dominique TIBERI rappelle que la Ville de Paris a fusionné ses deux structures qui étaient à la fois un Département et une Commune. Ce sont, à présent, les mêmes instances (Conseils d'arrondissement et Conseil de Paris) qui statuent sur les deux ; le Conseil d'arrondissement ne statuant avant que sur le part municipale. Il s'agit donc de rétrocéder à la Ville de Paris sous forme de subventions en moins à venir la somme de 4 625 euros.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'il s'agit d'un ajustement ; la Caisse des écoles ayant eu un trop-perçu de 4 400 euros, ceux-ci sont déduits de sa subvention 2018.

M. Dominique TIBERI objecte qu'il ne s'agit pas d'un trop-perçu mais plutôt des fruits d'une très bonne gestion.

Mme Florence BERTHOUT lui indique qu'il y avait un trop-perçu par rapport au nombre de repas et que ce n'est pas totalement lié à la gestion. Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI – CAISSE DES ÉCOLES (5e) – AVENANT À LA CONVENTION 2018-2020 ET AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2018 (-192.000 EUROS) AU TITRE DES ESPACES NATURE ET DÉCOUVERTES DES BÉCHEVETS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI indique qu'il s'agissait de prestations fournies par la Caisse des écoles du 5e que le 13e arrondissement n'était pas en mesure de fournir dans le cadre d'un accord. La Caisse des écoles du 13e ayant trouvé une solution pour servir des repas, les subventions de la Caisse des écoles du 5e seront, par conséquent, diminuées de 192 000 euros. Il s'agit d'une régularisation et d'un ajustement de compte.

Mme Florence BERTHOUT ajoute que cet ajustement est lié au fait que la Caisse des écoles ne participera plus à la restauration des espaces nature et découvertes. Elle précise avoir demandé à M. Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, de les accompagner sur ce sujet car des difficultés organisationnelles étaient apparues pour l'été 2018. La DASCO a donc fait le choix de confier cette prestation à la Caisse des écoles du 13e. Mme Florence BERTHOUT précise que d'énormes efforts ont été faits en matière de gestion – notamment sur le plan du personnel –. Elle ajoute que sans efforts de la Ville, il aurait été impossible de fournir ces prestations. Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'elle a demandé que toutes les chefs de cuisine soient titularisées ; ce qui a été fait. Cela a eu un coût. Elle note que pour déployer une offre supplémentaire sur les espaces nature et découvertes, il faut du personnel or celui-ci a besoin de partir en vacances. Il aurait donc fallu recruter du personnel supplémentaire or il n'y avait pas de subventions permettant de le faire durant cette période. Mme Florence BERTHOUT précise qu'elle a demandé des moyens financiers qui n'ont pas été obtenus.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII – BUDGET PARTICIPATIF : MISE EN ŒUVRE DU PROJET « LES CONTES DE LA RUE BROCA ». SUBVENTIONS, CONVENTION (33.000 EUROS) À L'ASSOCIATION LÉZARTS DE LA BIÈVRE (5e-13e).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE indique que la DAC 134 concerne un projet de la Direction des affaires culturelles en lien avec le budget participatif. Cette délibération vise à proposer une subvention de 33 000 euros à l'association Lézarts de la Bièvre. L'objectif est de réaliser un projet de Street Art sous le pont Broca. Celui-ci a été déposé dans le cadre du budget participatif par les habitants du 5e et du 13e arrondissement. Ce projet est en lien avec les Contes de la rue de Broca. Il s'étalera sur une durée de 12 mois comprenant une phase de médiation, l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation et la production artistique.

Il propose un avis favorable pour cette subvention de 33 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT ajoute qu'il n'est plus utile de présenter l'association Lézarts de la Bièvre. Elle fait un excellent travail et contribue à pacifier les espaces. Si Mme Florence BERTHOUT confie ne pas apprécier le Street Art partout, elle reconnaît que sous les ponts Broca et Pascal, celui-ci peut être pertinent.

Elle annonce qu'il devrait également avoir du Street Art en bas de la rue Calvin sous le porche RIVP. Elle précise que la RIVP, à sa demande et sans délibération ni vœu, a accepté de nettoyer les murs et les supports. Lézarts de la Bièvre va leur faire une proposition.

Mme Lyne COHEN-SOLAL précise que l'association Lézarts de la Bièvre a toujours fait, dans le cadre de son festival, appel à des artistes de Street Art. Elle confie avoir toujours trouvé cela intéressant et culturellement élevé. Elle reconnaît que cela permet de pacifier des espaces et d'enjoliver un peu la ville.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que l'idée n'est pas d'en mettre partout mais de cibler les espaces. Elle estime que, concernant le passage Calvin et les deux ponts, cela a permis d'augmenter la luminosité et d'améliorer les choses. Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII – SUBVENTION (90.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC NEUF STRUCTURES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS PARIS-CAMPAGNE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que la Ville de Paris a signé le 4 octobre 2017 avec l'Association des maires ruraux de France et la Métropole du Grand Paris, une déclaration commune pour la résilience et la transition écologique des territoires. Cette déclaration commune consiste à renforcer la résilience du système alimentaire, améliorer la gouvernance de l'énergie, diminuer les déplacements pendulaires, protéger la ressource en eau ou encore rechercher un développement économique à travers le tourisme et la fabrication locale. Huit projets ont ainsi été sélectionnés. L'un d'entre eux s'intitule « Oh la vache ! ». Il consiste à faire du tourisme à la ferme. Un autre s'appelle « Roule ma poule » et vise à installer des poulaillers en zone urbaine. Elle ajoute que « Roule ma poule » n'a pas pu être signé en raison de détails techniques.

Concernant le 5e arrondissement, l'association What the food du 93 propose d'encadrer le stage d'un étudiant d'AgroParisTech. Celui-ci doit réaliser une étude sur la transformation des méthodes culturales en zone péri-urbaine, à partir de l'exemple du Triangle de Gonesse. Celui-ci se situe entre les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget. Elle précise que ce n'est pas vraiment un triangle mais plutôt un quadrilatère. Elle explique qu'il y a un projet d'urbanisation sur la totalité de la zone dont une partie serait consacrée à diverses activités économiques (parc créatif, quartier d'affaires et un projet EuropaCity) ; une partie de 400 hectares serait conservée en zone cultivée.

Mme Hélène HAUTVAL précise que le projet est localement controversé. What the food fait partie de l'association CARMA qui défend un projet alternatif contre cet aménagement. Ce dernier est, par ailleurs, soutenu par l'aménagement du Grand Paris et par le Conseil régional. Mme Hélène HAUTVAL annonce qu'il est

hors de question pour elle de se prononcer sur ce sujet. Elle estime que voter pour cette délibération équivaudrait à prendre parti et donc défendre cette association qui propose ce projet alternatif dans cette zone.

Mme Florence BERTHOUT avoue, avec humilité, qu'elle n'a rien compris à cette délibération. Elle se demande si ce genre de délibération n'attaque pas directement ses neurones. Elle demande à Mme Hélène HAUTVAL de lui expliquer la substantifique moelle de ce « truc ». Elle estime que tout est mélangé. Elle se demande en quoi « Roule ma poule » concerne le 5e arrondissement. Elle considère que tout cela n'est pas sérieux. S'il est tout à fait envisageable de soutenir un projet, elle estime qu'il faudrait en savoir un peu plus (où, comment, pourquoi). Elle assure que tous ceux qui s'intéressent à l'aspect sanitaire des choses auront quelques réserves sur cela. Car, au-delà de l'aspect financier et juridique, elle indique que, sur le plan sanitaire, ces joyeux petits projets peuvent difficilement être applicables dans leur environnement urbain. Elle estime qu'ils ne peuvent certainement pas l'être de manière pérenne dans des environnements où il y a des enfants.

Mme Florence BERTHOUT considère que c'est assez abscons. Elle avoue être de plus en plus effarée par les délibérations soumises aux Conseils d'arrondissement. Elle estime qu'elles sont dénuées de tout sens et qu'il y a des phrases compliquées pour cacher une espèce de vide sidéral. Elle confie que la seule chose qu'elle a un peu comprise concerne le projet avec l'étudiant d'AgroParisTech. Elle considère toutefois que le lien est assez ténu. Si elle a bien compris, il s'agit de subventionner le travail qu'il fera contre un projet qui est une opération identifiée depuis plus de 30 ans et portée par l'État et la Région pour l'aménagement du Triangle de Gonesse. S'il y a peut-être beaucoup de choses à dire et de critiques à faire, elle souligne néanmoins qu'il s'agit d'une procédure identifiée. Mme Florence BERTHOUT trouve cela absolument incroyable. Elle a souvenir qu'en 2013, le SDRIF avait confirmé l'intérêt métropolitain de cet aménagement. Elle considère que ce qui est en jeu, c'est la critérisation des aides. Elle indique qu'on leur a mis du scoring à tout bout de champ pour soi-disant attribuer les logements. Elle déplore que là, on ne sache pas pourquoi de l'argent est donné, ni au nom de quoi. À la limite, elle comprendrait si une commission était créée avec des élus de la majorité et de l'opposition afin d'attribuer une bourse de 10 000 € ou 20 000 € par an pour des projets qui ne rentrent pas dans les cadres classiques de l'attribution de subventions. Elle estime que là, c'est à votre bon cœur Messieurs, Dames. C'est le fait du prince ou de la princesse c'est-à-dire que cela tombe d'en haut sans que l'on sache pourquoi.

Mme Florence BERTHOUT annonce qu'elle ne prendra pas part au vote. Elle ne souhaite pas participer à ce qui lui apparaît être pour la démocratie – notamment locale – une forme de folklore qui est extrêmement dangereux. Elle n'est pas contre le fait de financer untel ou untel mais il faut proposer une délibération permettant de comprendre de quoi il s'agit afin que tout le monde comprenne. Elle confie ne rien y comprendre et qu'elle essaye d'avoir un peu d'humilité lorsqu'elle ne comprend pas les choses. Elle précise que la seule chose qu'elle ait comprise, c'est cet argent qui sera donné à un étudiant d'AgroParisTech pour s'opposer dans le cadre d'une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la zone du Triangle de Gonesse. Elle estime que ce n'est pas sérieux. Elle trouve légitime que cet étudiant apporte la contradiction mais pas qu'on lui donne de l'argent pour cela. Elle se demande ce qui se dirait si la Région avait distribué de l'argent pour apporter la contradiction sur une étude portant, par exemple, sur la place du Panthéon.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY rappelle que le contexte général de cette délibération est de réduire la distance entre Paris et les terres agricoles autour. Elle a compris que cela passe dans le 5e car un des projets concerne un étudiant d'AgroParisTech. Elle précise qu'il n'est pas dit qu'il va s'opposer mais qu'il s'agit simplement de rémunérer un stage pour faire une étude. Elle n'a jamais vu un étudiant seul s'opposer à un projet tel qu'EuropaCity. Elle reconnaît ne pas bien connaître le dossier et ne souhaite donc pas aller plus loin.

Mme Florence BERTHOUT demande à Mme Marie-Christine LEMARDELEY d'avoir la gentillesse de lui expliquer la subvention de 10 000 euros attribuée à l'association Lumen domiciliée dans le 19e arrondissement. Elle ne voit pas en quoi ce projet fait sortir Paris de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY explique qu'il s'agit d'un service de location solidaire entre Paris et des lieux vacants ou sous occupés dans des bourgs ruraux proches de Paris. Elle souligne le fait que cela touche bien la campagne.

Mme Florence BERTHOUT en déduit que de l'argent sera donné à une association qui est dans le 19e pour aller faire des locations à l'extérieur. Elle comprendrait que l'on donne de l'argent à une association domiciliée en petite ou grande couronne pour louer mais elle estime que ça, ce n'est pas sérieux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY précise que c'est pour louer une chambre entre Paris et la campagne.

Mme Florence BERTHOUT lui demande quel est le but.

Mme Lyne COHEN-SOLAL précise que c'est pour que les Parisiens puissent comprendre la campagne

Mme Marie-Christine LEMARDELEY explique que c'est pour faire des activités artistiques ou artisanales, des répétitions à un tarif accessible.

Mme Florence BERTHOUT considère que Mme COHEN-SOLAL n'arrive même pas à y croire, même si elle voit bien qu'elle essaye. Elle indique qu'elle veut bien affréter un bus pour moins de 10 000 euros afin d'amener 50 Parisiens découvrir l'herbe. Elle demande à quoi sert la SAS Oh, la Vache !.

Mme Hélène HAUTVAL précise que ce sont des séjours à la ferme.

Mme Florence BERTHOUT demande quel est le but de ce projet et essaie d'expliquer ce qui se cache derrière cette délibération. Elle demande ce qui est fait avec 10 000 euros.

Mme Hélène HAUTVAL reconnaît ne pas s'être penchée dans le détail sur tous les projets. Elle cherchait des informations sur celui concernant What the food. Elle souhaite revenir sur l'intervention de Mme Marie-Christine LEMARDELEY. Elle indique qu'il est impossible de voter une subvention de 10 000 euros à une association qui fait partie d'un ensemble d'associations contre un projet urbanistique. Elle réitère sa décision de ne pas participer au vote pour cette raison.

Mme Florence BERTHOUT pense que ce sont des subventions à des associations amies totalement bidons. Elle constate que la Ville de Paris continue à faire cela. Elle prévient que des gens extrêmement sérieux vont se pencher sur tous ces petits arrangements entre amis. Elle reconnaît avoir vu passer des subventions tirées par les cheveux. Il ne suffit pas d'avoir dans le nom de l'association un mot sympa ou qui fait rire ou sourire voire qui entraîne une forme d'empathie (le compost, la cagnotte des champs, Pépin production). Elle constate que derrière tout cela, une petite association recevra la bagatelle de 10 000 euros. Elle déplore que lorsqu'elle demande 3 000 euros pour des associations qui œuvrent pour le 5e, on lui demande de monter des dossiers d'une complication extrême. Mme Florence BERTHOUT confie être choquée par cela.

M. Alexandre BAETCHE abonde dans le sens de Mme la Maire en disant qu'il aurait aimé avoir des renseignements sur ces associations qui sont potentiellement très bien. Il reconnaît que, personnellement, Roule ma poule lui plaît beaucoup. Il rappelle que les poules sont nos ancêtres car ce sont des dinosaures. Il les aime beaucoup. Il souhaiterait donc savoir ce qu'est cette association. Quant à What the food, il ne sait pas ce que c'est et il ne peut donc pas se prononcer.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY indique que c'est une adaptation de What the fuck. C'est un jeu de mots.

M. Alexandre BAETCHE lui répond en russe.

Mme Florence BERTHOUT indique que Dominique TIBERI vient de lui faire part d'une excellente remarque.

M. Dominique TIBERI précise que le dossier de la SAS Moulinot Compot et Biogaz lui paraissait très intéressant. En revanche, il estime que celui de « Roule ma poule » est ni fait ni à faire. Il considère qu'il y a du bon et du moins bon dans ce dossier comme à chaque fois que plusieurs associations sont regroupées pour des subventions. Il indique toutefois être d'accord avec Mme Florence BERTHOUT et avoir des doutes sur le fait de mettre des poulaillers dans des écoles. Tous ceux qui connaissent la campagne savent que les poules et le lisier ne sentent pas bon.

M. Alexandre BAETCHE estime qu'il faudrait qu'ils aient au moins des renseignements sur la composition de ces associations.

Mme Florence BERTHOUT regrette, elle aussi, qu'ils n'aient rien. Elle ne sait pas pourquoi cela passe chez eux.

M. Benjamin ISARE précise que c'est pour AgroParisTech.

Mme Florence BERTHOUT estime que c'est indéfendable et que ce n'est pas sérieux.

Mme Hélène HAUTVAL précise que le Maire socialiste de Gonesse, M. Jean-Pierre BLAZY, est pour le projet urbanistique.

Au-delà du fond, Mme Florence BERTHOUT trouve assez particulier de subventionner quelqu'un qui va travailler contre ce projet. Elle considère de plus que cela ne concerne pas l'arrondissement. Elle espère, accessoirement, que certains interviendront sur la perle des perles.

M. Dominique TIBERI se demande s'il n'y a pas un risque, étant donné la présentation, que cela devienne une ZAD.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil. Elle annonce qu'elle ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Mme Florence BERTHOUT s'en félicite.

Votants : 11 dont 2 pouvoirs Pour : 1 Contre : 6 NPPV : 4

IX – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS. SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS. MONTANT : 12 883 EUROS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE indique que la délibération DAE 193 vise à attribuer une subvention de 12 883 euros aux kiosquiers de Paris qui sont actuellement concernés par les changements de kiosques à journaux. Le mobilier urbain est en train d'être modifié. Les travaux devraient se terminer au milieu de l'année prochaine. Ces modifications de kiosques engendrent des fermetures d'environ deux semaines le temps de faire la dépose, de créer une dalle et de venir reposer le nouveau kiosque. Sa durée est variable suivant les emplacements de kiosques. La Ville, en lien avec Médiakiosque, a décidé de verser une indemnité aux kiosquiers. Celle-ci est proportionnelle au chiffre d'affaires et au nombre de jours de non-exploitation des kiosques.

Le kiosque du 5e arrondissement concerné par cette délibération est situé au 86, boulevard de Port-Royal. Une subvention de 1 334 euros est proposée au titre de sa modification.

M. Benjamin ISARE demande un avis favorable pour cette subvention.

Mme Florence BERTHOUT annonce être très favorable à la proposition de son collègue. Elle se félicite que la Ville ait évolué sur ces projets de kiosques. L'idée est de permettre d'optimiser les ventes des kiosquiers puisque la vente des seuls journaux leur permet de moins en moins de vivre. Elle annonce avoir demandé qu'on s'attache prioritairement à changer un certain nombre de kiosques dans le 5e et en particulier celui place Jussieu – qui détériore beaucoup l'environnement – et celui du bout de la rue Buffon. Elle souhaite que ce dernier puisse accueillir de manière pérenne des dépôts de colis. Elle attend une réponse de la Ville et de Médiakiosque.

Mme Lyne COHEN-SOLAL annonce qu'elle est d'accord avec cette délibération qui vise à aider les kiosquiers. Elle pense malheureusement que l'avenir des kiosques parisiens nécessite une politique beaucoup plus ample et en profondeur qui s'interroge sur ce que ça veut dire, aujourd'hui, de diffuser la presse. Elle rappelle que les lois, qui ont été faites après la libération, obligeaient les kiosques à distribuer l'ensemble des journaux. Cela entraîne des présentoirs énormes et un travail surhumain tous les matins pour changer les quotidiens tout en vivant plus de 8 heures par jour dans un endroit extrêmement petit et difficile à chauffer. Il est également compliqué d'y installer l'électricité. Elle rappelle qu'à titre personnel, elle a eu à gérer ce genre de problématique. Il a fallu des mois et des mois pour avoir un branchement électrique. Elle reconnaît que le métier de kiosquier est extrêmement dur et que ce sont, finalement, les meilleurs guides touristiques de Paris.

Si elle est d'accord pour voter cette délibération, elle pense néanmoins qu'il faudra revenir de manière approfondie sur la politique de la Ville de Paris par rapport à ces kiosques et sur la politique nationale sur la diffusion de la presse. Elle indique que Presstalis est un autre sujet de très grande inquiétude sur la façon dont cette entreprise pourra être remontée après un trou faramineux dans ses comptes. Elle se permet de rappeler que la diffusion de journaux fait partie de la diffusion de la démocratie. Quand on demande aux gens de voter, c'est aussi parce qu'on donne des journaux à lire pour renseigner les citoyens et les électeurs avant qu'ils émettent un avis. Elle pense que cela vaut la peine de voter cette délibération mais elle rappelle qu'il faudra revenir de façon plus approfondie sur ce que cela veut dire pour leur ville. Elle indique qu'en Italie où à Londres, les gens vont acheter tous les matins jusqu'à trois ou quatre quotidiens dans leur kiosque tout en ayant les mêmes réseaux sociaux et la même télévision qu'ici. Elle estime qu'il faut tout remettre en cause.

Mme Florence BERTHOUT avoue être d'accord avec Mme Lyne COHEN-SOLAL. Elle pense qu'il aurait fallu un travail beaucoup plus approfondi. Elle estime qu'il y avait la question du contenant et du contenu et que les deux vont de pair. Elle déplore que seul le contenant ait été traité et de manière très insatisfaisante. Elle constate toutefois que l'exercice a été corrigé. Elle regrette que le contenu n'ait pas été abordé or celui-ci est lié à l'avenir de Presstalis qui n'a pas forcément fait le travail en temps et en heure. Elle déplore qu'il ait attendu le dernier moment pour faire les réformes. Elle confie que lorsqu'on interroge les kiosquiers, on se rend compte que la façon dont cela se passe est dramatique. Elle constate qu'on est en train de faire mourir la presse en France dont une partie ne vit qu'à coups de subventions. Elle estime qu'on ne s'en sortira pas de cette façon-là car l'État ne pourra pas continuer à subventionner à ce niveau-là la presse écrite. Elle rappelle que la politique Presstalis oblige les kiosquiers à tout acheter ; celui qui ne voudrait avoir que quatre quotidiens et dix hebdomadaires ne le peut pas. Elle estime, de plus, qu'il faut rajouter d'autres services. Elle indique que les échanges avec la Poste sont kafkaïens. Elle précise qu'à la municipalité, ils ont essayé de densifier – de façon modeste – ce que le kiosquier de la rue Buffon pourrait faire. Elle reconnaît qu'ils ne sont pas arrivés à grand-chose et qu'à un moment donné, ils ont fini par baisser les bras. Elle regrette que pour avoir une simple dépose de colis, il faille organiser plusieurs réunions et une fois que celle-ci a été obtenue, on leur annonce que le kiosque n'est pas assez large. Elle estime que c'est invraisemblable.

Mme Florence BERTHOUT annonce avoir écrit à la ministre sur les questions des surcoûts postaux qui ont fait beaucoup de mal notamment aux libraires.

Mme Lyne COHEN-SOLAL ajoute que, pour l'instant, la subvention d'État aide surtout les riches. Les hebdomadaires, qui ont le plus de publicité de maisons de luxe, ont plus de subventions que ceux qui ont moins de publicité. Elle considère que l'on marche complètement sur la tête concernant la politique sur la presse. Les gouvernements, quels qu'ils soient, se sont succédé sans véritablement pouvoir bouger les choses.

M. Alexandre BAETCHE est d'accord avec sa collègue. Il reconnaît que, dans ce pays, sont subventionnés les journaux et les médias qui n'ont pas besoin de l'être. Il cite Karl Marx : « *La presse française*

est totalement détenue par le grand capital ». À partir de ce moment, il n'y a plus de presse d'opinion. Le problème, c'est que c'est un instrument de déculturation du pays. Il indique qu'en Italie, les gens sont plus civilisés qu'ici à cet égard. Quant au reste, il est tout à fait opposé aux journaux gratuits pour une raison simple ; et de citer Mark Zuckerberg : « *Quand c'est gratuit, c'est vous le produit* ». Il estime que la presse gratuite, c'est le grand capital. Il n'y a plus de presse de réflexion ou une culture neutre. Il n'y a plus que des journaux qui sont téléguidés ou entièrement financés par la publicité ; ce qui revient au même.

M. Alexandre BAETCHE rappelle que le kiosque est un élément du paysage culturel français. Il estime qu'on ne doit pas laisser supprimer des kiosquiers et qu'il faut les subventionner ou créer une taxe permettant de les subventionner.

Mme Flora KALOUSTIAN ajoute que le kiosque a un rôle très important dans le lien. Il est un moyen de lutter contre l'isolement dans les grandes villes. Lorsque le kiosquier ne voit pas, un ou deux jours d'affilée, une personne, il s'inquiète. Elle estime qu'il a un rôle hyper important de lien et c'est pour cette raison qu'il faut les conserver.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNION EUROPÉENNE POUR PERCEVOIR UN FINANCEMENT EUROPÉEN DANS LE CADRE DU PROJET APPROACH CONSACRÉ À L'INCLUSION DES CITOYENS EUROPÉENS MOBILES DANS LA VILLE D'ACCUEIL.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la maire du 5e arrondissement.

Mme Flora KALOUSTIAN indique qu'il s'agit de la signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil. APProach veut littéralement dire mettre en contact, rapprocher. La Ville de Paris, en partenariat avec des villes comme Etterbeek en Belgique, Milan en Italie, Lisbonne au Portugal, Nea Smyrni en Grèce, Vejle au Danemark et l'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA) ont candidaté pour créer cette convention.

Le financement global accordé par l'Union européenne pour ce projet est d'un montant de 729 579,04 euros La Ville de Paris bénéficiera à elle seule d'une subvention de 69 576,39 euros. Cette délibération vise à autoriser la Maire de Paris a signé la convention Ville de Paris–Commission européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach et celle avec l'association ALDA.

Le projet APProach est consacré à l'inclusion des citoyens européens qui s'installent dans un pays de l'Union européenne autre que leur pays d'origine. Il vise à faciliter l'exercice des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens en créant des outils concrets. Il se concentrera sur l'accès au vote, les inscriptions dans les écoles et la participation active à la vie de leur ville d'accueil. Le développement d'une stratégie digitale doit être privilégié. Les actions qui seront menées seront réparties en trois phases : identification et analyse des services existants et préparation de l'application et de la plate-forme en ligne qui pourront être développées (durée : 6 mois) ; développement de l'application et de la plate-forme Internet (durée : 1 an) ; formation des personnels administratifs des municipalités partenaires (durée : 6 mois). Mme Flora KALOUSTIAN précise que c'est plutôt un stage linguistique qui sera proposé dans cette formation.

La Mairie d'arrondissement sera l'échelon privilégié pour cette bonne inclusion des citoyens européens dans leur ville d'accueil. Sur ce point, il a été demandé à la Mairie de Paris la mise à disposition d'un service civique affecté spécifiquement à ce projet.

Mme Flora KALOUSTIAN pense que c'est un bon projet car de plus en plus d'Européens se déplacent aujourd'hui. En 2013, Paris comptait 112 000 citoyens européens non nationaux dont 105 000 avaient l'âge de voter. Les élus savent que très peu d'Européens sont inscrits sur les listes soit par négligence ou par méconnaissance de leurs droits. Mme Flora KALOUSTIAN estime que, dans ce domaine, il serait bon d'avoir une meilleure implication et divulgation de l'action.

Mme Florence BERTHOUT précise que, pour que cela ne se traduira pas par une augmentation pharaonique de travail pour les petites Mairies, elle a demandé à M. Hermano SANCHES RUIVO, Conseiller auprès de la Maire de Paris, d'avoir un service civique ; ce dernier lui ayant dit qu'il était possible d'en avoir venant de pays européens. Elle rapporte lui avoir écrit cette semaine. Elle espère qu'il lui répondra positivement puisqu'il lui avait proposé oralement.

Mme Hélène HAUTVAL est très favorable à cette délibération. Elle pense que tout citoyen européen doit pouvoir se sentir chez lui dans n'importe lequel des pays qui constituent l'Europe. Elle estime que cela va dans ce sens-là. L'implication dans la vie locale et la vie citoyenne peut largement favoriser les échanges culturels. Elle pense que c'est une très bonne chose.

Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, souhaite savoir si cette action est réalisée dans les autres pays européens.

Mme Flora KALOUSTIAN lui répond qu'elle a donné le nom des villes impliquées dans ce projet. Elle propose de les répéter : la Belgique avec Etterbeek ; Milan pour l'Italie ; Lisbonne pour le Portugal ; Nea Smyrni pour la Grèce ; Velje pour le Danemark.

Mme Corinne GABADOU demande de quelle taille sont ces villes et constate que ce ne sont pas des capitales.

Mme Flora KALOUSTIAN lui précise que Milan est une grande ville et que Lisbonne est une capitale.

Mme Corinne GABADOU constate qu'il n'y a que ces deux-là.

M. Alexandre BAETCHE annonce avoir lu très attentivement cette délibération de 15 pages. Il regrette de ne pas y avoir trouvé ce qu'il a entendu ici. Il indique qu'il y a une opération qui s'appelle APProach – il rappelle que le traité de Rome avait fait du français la langue de l'Europe –. Il y voit une opération politique d'aide à des élections, sous un déguisement de citoyens parisiens qui participeront à un tas de choses. Il considère que c'est, comme d'habitude avec l'hôtel de ville, un contournement. Le problème est, à son sens, qu'on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. Il rappelle qu'Abraham Lincoln disait : « *On peut tromper une personne tout le temps, on peut tromper tout le monde une fois mais on ne peut jamais tromper tout le monde tout le temps* ». Il leur propose de prendre la page 6 où il est inscrit « évolutions politiques ». Il indique que ce sont dans les déclarations qui doivent être prises en charge par le comité de pilotage : « *Si de profonds changements interviennent lors des échéances électorales, ces derniers seront pris en compte dans la mise en œuvre des actions de communication* ». Il estime que cela s'appelle une campagne politique si ce qui se passe ne convient pas au niveau électoral. Il considère que c'est une opération de déguisement afin d'avoir des crédits pour faire une opération destinée aux élections européennes. Il considère que c'est absolument incroyable et scandaleux.

M. Alexandre BAETCHE mentionne également l'article 12 « dispositions finales » : « *La loi applicable à la présente convention est la loi française* ». Juste au-dessus, dans l'article 11, il est dit : « *La présente convention a été rédigée en accord avec les règles juridiques internationales et en cas de litige entre les parties, le tribunal de Strasbourg sera compétent à cet égard.* ». Il en déduit que les deux articles se contredisent. Il estime que cela s'appelle une entourloupe et, pour parler vulgairement, que c'est de la magouille destinée à duper les citoyens afin de leur faire croire qu'ils participent à une action citoyenne à Paris. Il relève que seuls 80 % de cette action sont pris en charge et que les impôts des Parisiens paieront les 20 % restants. Il déplore que les impôts des Parisiens paient de la communication politique sur un sujet qui est manifestement politique et destiné à faire passer les élections européennes.

M. Alexandre BAETCHE annonce qu'il ne se laissera pas avoir une fois de plus avec des magouilles et refuse de voter cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT assure avoir compris qu'il n'était pas très enthousiaste. Si elle peut comprendre certaines de ses réserves, elle ne souhaite pas que, lorsque la convention sera signée, des Mairies d'arrondissement soient laissées à l'écart. Elle préfère être informée et avoir un droit de regard là-dessus. Quant au coût de la communication de la Ville, elle souhaite profiter de la soirée plutôt que de faire un long cours sur ce sujet.

Elle soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 2 pouvoirs Pour : 10 NPPV : 2

XI – CENTRES PARIS ANIM' ARRAS ET CENSIER (5E) – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTISCE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE indique que de la délibération DJS 63 vise à proposer le projet de délégation de service public à l'association ACTISCE. Lors du Conseil de Paris des 3, 4, 5 juillet derniers, la Ville de Paris a été autorisée à engager une procédure visant à renouveler les délégataires de service public pour l'animation des centres d'animation. Concernant le centre d'animation Arras, deux candidatures ont été reçues par les services de la Direction de la jeunesse et des sports : celle de l'association ACTISCE, qui est l'actuel bénéficiaire de cette délégation, et celle de l'association Léo Lagrange Nord Île-de-France. Lors de l'audition du 9 mars dernier, à laquelle il a participé, l'offre définitive a été attribuée à l'association ACTISCE. Chacune des associations a pu présenter ses différents projets. Il a été assez évident que l'association ACTISCE avait un recul sur les activités et le public visé dans le 5e. M. Benjamin ISARE précise que l'association Léo Lagrange Nord Île-de-France a proposé des activités pas forcément en adéquation avec le public du 5e et qu'elle comptait surtout sur une participation bénévole assez importante. Cela leur a laissé penser que la solidité du projet était un peu engagée. Au vu de cette délibération qui propose d'attribuer la délégation de service public à l'association ACTISCE, il demande au Conseil de donner un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT se félicite qu'il y ait une commission consultative des services publics locaux et que Benjamin ISARE ait pu participer à une séance de négociations avec les deux soumissionnaires car cela permet d'avoir un regard partagé. Elle estime que si cela avait pu se faire sur d'autres sujets comme Vélib' ou autres, ils n'en seraient peut-être pas là. Elle considère que cela permet d'avoir des attributions partagées et de poser des questions. Elle note que Benjamin ISARE a rappelé l'historique de cette délibération. Elle rappelle que Censier et Arras sont gérés depuis un bon moment par ACTISCE.

M. Dominique TIBERI explique que c'est une pratique régulière et que, sur ce point, la Ville de Paris suit très largement les demandes et les avis motivés des Conseils d'arrondissement. Il estime que c'est une très bonne chose. Il ajoute qu'il a eu l'occasion de participer à ces réunions lors de la mandature précédente lorsqu'ils sont passés de la Ligue de l'enseignement à ACTISCE.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII – SUBVENTION (3.000 EUROS), AU TITRE DE LA JEUNESSE, À L'ASSOCIATION NADJASTREAM (5E).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE.

M. Benjamin ISARE indique que la délibération DJS 177 vise à proposer une subvention de 3 000 € à une association bien connue de l'arrondissement : Nadjastream. Elle organise le Festival des arènes à la rentrée. C'est une association bien connue de tous.

Il invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA PROTECTION DE LA PARCELLE SITUÉE 10, RUE VAUQUELIN, SUR LAQUELLE EST IMPLANTÉE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLE, EN PÉRIMÈTRE DE LOCALISATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le Conseil a adopté une procédure d'urgence. Elle constate que, pour une fois, il n'y a qu'un vœu à soumettre à l'assemblée. Elle propose de le défendre. Elle indique que ce vœu concerne l'ESPCI et plus exactement la protection dans le plan local d'urbanisme de l'ensemble de la parcelle située au 10 rue Vauquelin. Madame la présidente de l'ESPCI, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, porte le projet des travaux de restructuration. Elle rappelle qu'il s'agit d'un très bel établissement d'enseignement supérieur dont elle soutient, comme l'ensemble des membres de ce Conseil d'arrondissement, le développement. Elle précise que les travaux de restructuration ne font pas l'objet d'une unanimité. Un recours a notamment été déposé par une association de riverains. Elle rappelle que plusieurs réunions ont déjà eu lieu dont une à laquelle les élus ont participé. Celle-ci avait plutôt pour but de rassurer les parents de l'école Brossolette et d'Alviset. Elle précise que cette réunion a eu lieu cette semaine. Mme Florence BERTHOUT souhaite qu'il y ait une autre réunion avec l'association de riverains afin de pouvoir avancer sur leurs légitimes préoccupations. Elle sait qu'ils ne pourront pas satisfaire toutes les demandes des riverains notamment celle concernant la hauteur des travaux à venir sur l'ESPCI.

Elle indique qu'il y a d'autres sujets sur lesquels l'arrondissement a avancé avec la Ville ; il faut que cette dernière puisse formellement accepter l'ouverture du jardin de l'ESPCI sur le voisinage, la création d'un parking deux-roues motorisés – demandé depuis plusieurs mois –, des ancrages vélos à l'intérieur. Elle prend acte du refus qui a été donné concernant un parking voiture. Elle ajoute qu'il y a également des choses pratico-pratiques sur lesquelles il faut rassurer le voisinage comme l'entrée des camions de livraison pour les produits utilisés par les chercheurs de l'ESPCI. Elle assure que tous ces sujets seront abordés lors de cette réunion.

En revanche, Mme Florence BERTHOUT indique qu'il y a une chose sur laquelle elle souhaite que la Ville de Paris prenne un engagement extrêmement formel : le fait que l'ensemble de cette parcelle ESPCI – celle où il y a des travaux mais aussi celle où il n'y en a pas – ait vocation, sans aucune espèce de réserve, à être « pastillée » enseignement supérieur et recherche ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle indique que, si elle a bien compris, ce « pastillage » est du ressort de l'adjoint M. MISSIKA. Elle révèle lui en avoir parlé de vive voix et qu'il a bien voulu lui dire qu'il pouvait s'y engager. Mme Florence BERTHOUT lui a renvoyé un SMS quelques minutes plus tôt car un membre de son cabinet ne lui avait pas tenu le même discours. Elle explique que ce dernier lui disait, de façon pas du tout rassurante, qu'il n'était pas question de pastiller car la Ville, qui est propriétaire, ne peut pas se lier sur des affectations à venir. Mme Florence BERTHOUT assure que ce n'est pas possible et qu'elle ne souhaite pas jouer au chat et à la souris. Elle indique ne pas avoir deux discours et rappelle avoir toujours dit que l'ESPCI est une école formidable. Même lorsqu'elle a eu des réserves sur le coût des travaux – et pour que sa position ne soit pas instrumentalisée –, elle a toujours voté. Elle annonce que sur ce point-là, il n'est pas possible de transiger. Elle a donc déposé un vœu. Elle pense que si la Ville accepte cela sans ambiguïté, ce serait un très beau signe qui serait un argument supplémentaire pour conforter la vocation

d'enseignement supérieur et de recherche de la montagne Sainte-Geneviève. Elle précise que sa seule obsession est que cette vocation soit confortée. Elle sait qu'il n'est pas possible de dire oui à tout. Elle assure ne pas être dans une surenchère et que cela implique également d'écouter les riverains. Ce n'est pas parce que c'est une magnifique école qu'il faut circuler et qu'il n'y a rien à voir

Mme Florence BERTHOUT souhaite avancer et c'est pour cette raison qu'elle dépose ce vœu relatif à la protection de la parcelle située 10, rue Vauquelin.

Vu le PLU modifié en 2016 ;

Considérant que la montagne Sainte-Geneviève est identifiée notamment comme lieu des savoirs et des connaissances ; .

Considérant que l'ESPCI Paris va bénéficier d'un programme de réhabilitation et d'extension de ses locaux dans les prochains mois ;

Considérant que cette restructuration va conduire à libérer des milliers de mètres carrés rue Vauquelin et rue Brossolette ;

Considérant que les riverains, les parents d'élèves des écoles voisines et les commerçants s'inquiètent légitimement sur la destination future des locaux libérés par l'ESPCI Paris ;

Considérant que la protection « enseignement supérieure et recherche » peut être prise en compte dans le cadre du plan local de l'urbanisme ;

Considérant qu'une telle protection de la parcelle aurait le mérite de rassurer les personnes inquiètes et conforter l'identité du quartier ;

Le Conseil du 5e émet le vœu que la Maire de Paris s'engage à modifier le PLU afin d'inscrire la parcelle située au 10 rue Vauquelin dans un périmètre de localisation pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY confirme que comme la parcelle et les locaux appartiennent à la Ville, ils ne sont pas « pastillés » car il s'agit de faire confiance aux projets de la Ville. Elle précise qu'habituellement, on ne revient pas morceau par morceau en modifiant le PLU mais si l'esprit de ce vœu est d'apporter une réassurance à tout le monde, pourquoi pas. Elle précise qu'elle ne prendra pas part au vote non pas parce qu'elle est contre mais parce qu'elle ne peut légalement pas le faire étant présidente de l'école.

Mme Florence BERTHOUT affirme qu'il est important de l'entendre dire cela.

Mme Lyne COHEN-SOLAL souhaite faire une mini-précision. Elle indique que, dans le quatrième point, il serait plus judicieux de mettre de « *la destination future des surfaces* » plutôt que « *des locaux* ».

M. Dominique TIBERI pense que cette modernisation était nécessaire. Les enseignants-chercheurs qu'il a vus lui disaient qu'ils travaillent pour le XXIe siècle dans des locaux du XIXe siècle. Étant allé à l'intérieur, il a eu l'impression de se retrouver dans un film historique évoquant Marie Curie. Il assure qu'ils en sont presque encore avec des tubes à essai et des becs benzènes. Il a vu la transformation et l'autorisation récente de la Préfecture de police de continuer à exploiter. Il déplore que ces travaux, qui entraînent des modifications des immeubles, ne modifient pas beaucoup la surface utile pour l'école. Un laboratoire de biochimie a été créé. Il indique que des activités supplémentaires se développent et qu'un tel niveau d'excellence appelle un développement y compris des surfaces. Il rappelle qu'à l'intérieur de l'école, des locaux sont vides et sans affectation. Il s'étonne que rien n'ait été prévu. Il indique que le vœu lui-même lui paraît trop modeste. Il aurait voulu que soit intégré un terme un peu plus précis c'est-à-dire « *soient consacrés aux activités de l'ESPCI ou d'un groupe d'écoles auquel l'ESPCI appartient* ». Il estime que dans l'enseignement et la recherche, il y a le pire et le meilleur. Il a peur que cela ne suffise pas à préserver ce niveau d'excellence.

Mme Florence BERTHOUT suppose qu'il faudra peut-être aller au-delà dans un autre vœu. Elle précise que, dans le cadre d'un « pastillage » PLU, on ne peut pas dire que la parcelle sera consacrée à tel ou tel établissement. Le problème est que demain, sans aucune contrainte, il est possible de décider de vendre ou de mettre en location le bout de cette parcelle qui n'est pas pastillée enseignement supérieur et recherche. Elle est potentiellement totalement indépendante et on peut y faire plein d'autres choses. Elle rappelle qu'il est très important d'obtenir un pastillage. Elle remercie Madame la Présidente d'entendre cela. Celle-ci a rappelé que, souvent, la Ville de Paris ne pastille pas. Il est important de pouvoir l'obtenir afin de rassurer tout le monde et de conforter l'avenir de l'ESPCI car il y a des projets un peu tirés par les cheveux qui ne seront pas de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Elle estime que ce serait rassurant pour tout le monde et surtout pour la montagne Sainte-Geneviève.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY indique à Monsieur TIBERI qu'il n'est pas possible de dire ce qui sera mis à cet endroit. Elle rappelle qu'il n'y a pas de projet et que cela concernera la prochaine mandature. Elle ajoute que, dans le PLU, le contenu n'est pas indiqué et qu'il est seulement possible de pastiller « enseignement supérieur et recherche ».

M. Dominique TIBERI assure bien entendre tout cela et être d'accord avec ce vœu. Il estime que c'est un plus mais que cela ne va pas assez loin et ne garantit pas l'ESPCI. Il rappelle qu'il y a un angle de l'immeuble pour lequel rien n'a été prévu. Même s'il est dit que c'est « enseignement supérieur et recherche », cela ne préservera pas tout. Il rappelle qu'en termes d'enseignement supérieur, il y a du bon et du moins bon. S'il n'y a pas d'affectation décidée, il suppose que c'est parce qu'il n'y a pas de budget.

M. Laurent AUDOUIN souhaite poser une question technique : il demande si un tel classement bloquerait la réalisation de logements étudiants sur cette parcelle.

Mme Florence BERTHOUT lui répond que non et qu'elle sait que c'est son obsession.

Sans être son obsession, M. Laurent AUDOUIN pense que c'est un problème majeur pour l'arrondissement. Il rappelle que c'est le quartier du savoir et de la recherche mais il ne faudrait pas que cela devienne le quartier des gens qui viennent faire du savoir et de la recherche la journée et qui repartent très loin le soir.

Dans la mesure où cela reste une possibilité, il n'a aucun problème à s'associer à ce vœu car il pense qu'il est très important pour l'école d'avoir des logements. Il signale pour l'anecdote qu'aujourd'hui, les quelques logements disponibles pour les étudiants de l'ESPCI sont à Montrouge. Il y a royalement un studio dans le 19e et dans le 13e. C'est ridicule. Il considère que la proximité entre le lieu d'étude et le lieu de vie est un avantage incontestable pour les étudiants et une richesse pour le quartier. Il estime qu'il est bien que les étudiants brillants habitent ici plutôt qu'ils ne repartent le soir.

M. Dominique TIBERI ajoute qu'il n'y a que trois logements d'enseignants dans les locaux administratifs.

Mme Florence BERTHOUT considère qu'il faut d'abord s'occuper des enseignants-chercheurs. Elle indique qu'ils ne referont pas un débat sur le logement étudiant. Elle espère que s'il y a des besoins en recherche, celle-ci sera privilégiée.

Elle soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Alexandre BAETCHE répète à sa chère collègue qu'il n'y a juridiquement aucune contre-indication à ce qu'elle vote. Il pense qu'en lisant le procès-verbal, les personnes de l'ESPCI en concluront qu'elle ne les soutient pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY lui rétorque qu'elle a appris à ses enfants à ne pas dire « elle » quand la personne est là. Elle le remercie d'être plus poli.

M. Alexandre BAETCHE lui demande si après avoir naufragé Censier, elle souhaite naufrager l'ESPCI. Il estime qu'une telle fabrique de prix Nobel ne devrait même pas donner lieu à des discussions.

Mme Florence BERTHOUT remercie les élus d'avoir voté. Elle lève la séance.

2018 DASCO 12-G Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018.

2018 DASCO 15-G Collèges publics-Dotations complémentaires et subvention (41.998 €), subventions (341.379 € dont 298.590 € au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 €)

2018 DASCO 21-G Caisse des Écoles (5e) - Solde de la subvention 2017 (- 225 €) pour la restauration scolaire

2018 DASES 115-G Subventions (655 201 euros) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions et avenants.

2018 DASES 130-G subventions (66.000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

Les communications ont été envoyées par via ODS-Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 37.

Le Secrétaire de séance

Benjamin ISARE